



Reponses aux mails de la part de l'employeur

Par **Replicantus**, le **10/05/2012** à **12:21**

Bonjour,

Voici mon problème : quand j'envoie des mails d'ordre ressources humaines à mon employeurs, je ne reçois pas de réponse.

Exemple, demande d'utilisation de mon DIF? demande de justification sur le taux de ma prime, demande sur mon compte épargne temps.

Je reçois par ailleurs des réponses de la part de même personnes sur d'autres sujets.

Que faire dans ce cas, comment obtenir quoique ce soit de son employeur, ne serait ce u'un rendez-vous, s'il ne répond jamais ?

Par **P.M.**, le **10/05/2012** à **14:30**

Bonjour,

Je vous conseillerais d'avoir recours à la lettre recommandée avec AR en mettant en demeure l'employeur de vous fournir une réponse mais je vous rappelle que dans certaines démarches, une absence de réponse dans un certain délai vaut acceptation...

Par **Replicantus**, le **10/05/2012** à **18:37**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Juste une précision, pensez-vous qu'en droit du travail, l'employeur est tenu de répondre aux questions de ses salariés. En effet, si c'est le cas, le silence serait du pain béni pour tous les contentieux pouvant exister. Je me pose donc la question.. ?

Par **P.M.**, le **10/05/2012** à **18:52**

Il n'y a pas formellement une obligation de réponse puisque, comme je vous l'ai indiqué, il arrive, mais ce n'est pas systématique, qu'une absence de réponse vaille acceptation...